



# TC VERSOIX

## *Règlements*

Cours privés

Ecole de tennis adultes

Stages vacances

# TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	CODE DE CONDUITE	3
2.1.	VALEURS CLES	3
2.2.	PRINCIPES DE BASE	3
3.	COURS PRIVES	4
3.1.	REGLES	4
4.	ECOLE DE TENNIS ADULTES	4
4.1.	BUTS	4
4.2.	REGLES ET DUREE DES COURS	4
4.3.	TARIFS	4
4.4.	ANNULATION/REPORT	5
4.5.	PROBLEMES	5
5.	STAGES VACANCES	5
5.1.	ORGANISATION	5
6.	COMPORTEMENT PARENTS/ENFANTS	5
6.1.	REGLES	5
7.	DISPOSITIONS FINALES	5

# 1. INTRODUCTION

Le présent règlement décrit les règles de base pour tout joueur désirant prendre soit des cours privés, s'inscrire à un cours de l'école de tennis adultes ou lors des stages de vacances. Il convient de le suivre au mieux afin d'avoir la meilleure collaboration possible entre le club, les enseignants, et les membres.

Les points essentiels que le TCV essaie de mettre en place sont les suivants :

1. Permettre l'apprentissage du tennis à de nouveaux joueurs ou joueuses
2. Amélioration de la coordination
3. Amélioration de la technique de jeu
4. Rigueur et ponctualité aux entraînements
5. Développer les rencontres entre les membres du club
6. Création d'un esprit de club au travers de certaines activités

En choisissant d'enseigner au tennis club de Versoix, chaque membre du corps enseignant s'engage à favoriser les intérêts des membres ou futurs membres en leur apportant toutes leurs expériences afin de progresser au mieux dans ce sport tout en prenant du plaisir.

En choisissant de suivre un cours au sein de notre club, les participants/es s'engagent à respecter les enseignants, être ponctuel à l'entraînement et à donner leur maximum lors des cours.

En s'inscrivant, les participants/es s'engagent à payer le montant prévu dans les délais tout en prenant le temps de s'épanouir dans ce sport et cela en prenant du plaisir.

Cet engagement mutuel s'étend au-delà des courts du TCV. Il concerne également les messages véhiculés en dehors que ce soit lors de tournois, d'autres membres du club ou de représentants de la commune. La réputation du TCV et de son école de tennis dépend largement de tout cela.

Par un engagement responsable et une communication sans ambiguïté, chacun participe activement à l'effort commun et contribue au maintien d'un climat de travail serein.

## 2. CODE DE CONDUITE

Le TCV poursuit l'objectif de développer un état d'esprit empreint d'honnêteté et qui soit digne de confiance. Pour ce faire, le TCV a défini des valeurs clés et des principes de bases.

### 2.1. VALEURS CLES :

- la personne
- la coopération
- le professionnalisme

### 2.2. PRINCIPES DE BASES :

- le respect des personnes
- un comportement irréprochable, courtois et respectueux en tout temps
- une attitude professionnelle et respectueuse des règles

Dès lors, les comportements se doivent d'être exempts de toute forme de discrimination ou de harcèlement à l'égard de toute personne. Chacun veillera à distinguer clairement les intérêts du club des siens.

## 3. COURS PRIVÉS

### 3.1. REGLES

1. Chaque leçon doit être réservée par le professeur avant le début du cours.
2. Les cours privés peuvent être donnés seulement à une ou deux personnes à la fois.
3. Un maximum de 5 cours privés à des non-membres peut être donné avant de devoir devenir membre afin de limiter l'utilisation aux personnes externes.
4. Les courts 3 + 6 peuvent être réservés en avance afin de garantir la priorité aux professeurs.
5. Le comité pourra fixer une fourchette de prix selon les tarifs pratiqués dans la région si nécessaire.

## 4. ECOLE DE TENNIS ADULTES

### 4.1. BUTS

Ces cours doivent permettre aux membres du club de se perfectionner dans ce sport.

Ces cours doivent permettre aux membres de se rencontrer afin de trouver des partenaires de jeu.

Ces cours doivent permettre à des personnes débutantes de découvrir ce sport et d'intégrer le club.

### 4.2. REGLES ET DUREE DES COURS

Les cours adultes sont créés selon les créneaux acceptés par le comité.

Chaque cours ne peut être ouvert que lorsqu'il y a un minimum de 4 personnes prévues mais 5 ou 6 personnes peuvent s'arranger entre elles et faire une rotation en cas d'absence ponctuelle.

La durée des cours peut varier de 60 à 90 minutes selon le niveau de jeu et les disponibilités.

Chaque cours est composé de 10 sessions à la suite sauf circonstances spéciales.

Les cours sont facturés au début et un cours manqué ne donne pas droit au remboursement.

Les joueurs/joueuses doivent obligatoirement devenir membre du club afin de suivre une 2<sup>e</sup> session de cours.

### 4.3. TARIFS

Les sessions de 10 cours de 60 minutes pour les membres sont facturées 250.- CHF.

Les sessions de 10 cours de 60 minutes pour les non-membres sont facturées 375.- CHF.

Les sessions de 10 cours de 90 minutes pour les membres sont facturées 375.- CHF.

Les sessions de 10 cours de 90 minutes pour les non-membres sont facturées 525.- CHF.

#### 4.4. ANNULATION/REPORT

Les cours peuvent être repoussés ou annulés dans les cas suivants :

1. Lors des vacances scolaires
2. Lors des jours fériés officiels
3. Lorsque la majorité de participants/es sont manquants
4. Lors d'activités spéciales qui doivent se dérouler au club

#### 4.5. PROBLEMES

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'école de tennis.  
(Marjorie Ferrand, 079/170.38.69 ou [ecoledetennis@tcversoix.ch](mailto:ecoledetennis@tcversoix.ch))

### 5. STAGES VACANCES

#### 5.1. ORGANISATION

Le club du TCV est responsable des stages qui se déroulent au sein de notre club.

Le comité attribue un nombre de terrains disponibles par jour selon la période de l'année.

Un maximum de deux terrains intérieurs et de deux terrains extérieurs peut être attribué en été.

La gestion des cours est attribuée au responsable de l'école de tennis.

#### 5.2. HORAIRES

Les stages ont lieu du lundi au vendredi :

- de 09h15 à 19h15 sur le court 3, 6.
- de 09h15 à 17h15 sur le court 2, 5.

### 6. COMPORTEMENT PARENTS/ENFANTS

#### 6.1. REGLES

La présence des parents dans la halle de tennis est interdite durant les cours. Les enseignants restent toutefois à la disposition de ceux-ci en fin de cours.

Les participants/es doivent le respect envers le corps enseignant et le matériel mis à disposition. Si cela ne serait pas le cas, l'enseignant a le pouvoir de retirer la personne après un avertissement.

### 7. DISPOSITIONS FINALES

Tout changement dans le présent règlement fera l'affaire d'appendice. Ce règlement est valable pour chaque année scolaire en cours qui commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année